REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MEUSE

DELIBERATION
Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse

nombre de membres : 12
quorum : 7
titulaires présents : 5
pouvoir : 1
ayant pris part à la délibération : 6
date de la convocation :
24 juin 2025

SEANCE DU 30 JUIN 2025

2ème réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors la réunion du 24 juin 2025, le comité syndical a été convoqué une nouvelle fois.
Le comité syndical pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin 2025 à seize heures, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion du site de Baleycourt, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

2025/06 N°1

Objet de la Délibération :
Avenant 3 convention entente tri

Présents : Mme N.COYARD, MM. D.MOUSSA, B.LE FRANCOIS, P.PICHAVANT, B.GOEURIOT,
Excusés : MM. J-P.COLIN, S.OBARA
Pouvoir : S.OBARA à D.MOUSSA

Vu la délibération du 8 juin 2021, relative à la validation sur le principe d'un partenariat avec le SYVALOM pour le tri des emballages.
Vu la délibération du 29 mars 2022, approuvant la participation du SMET à l'Entente intercommunale relative à la mutualisation des coûts relatifs au tri et au traitement des déchets issus des collectes sélectives entre le SMET, le SYVALOM et le SDED52.
Vu la délibération du 6 juillet 2022, approuvant la convention d'Entente entre le SMET, le SYVALOM et le SDED52
Vu la délibération du 2 novembre 2022 actant la poursuite de l'Entente
Vu la délibération du 6 décembre 2022 validant l'avenant 1 à la convention d'Entente,
Vu la délibération du 26 novembre 2024 validant l'avenant 2 à la convention d'Entente,
Vu le projet d'avenant 3 présenté en séance,

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,
Entendu l'exposé du Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

VALIDE la proposition d'avenant,

CHARGE son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

POUR COPIE CONFORME,
Le Président,
Dominique MOUSSA

Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement Meuse

REÇU EN PREFECTURE
le 01/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-055-200046647-20250630-2025_06_1-D

Rendue exécutoire par affichage et envoi à la Préfecture de la Meuse le
Recours, informations des usagers. Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à cet effet. Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adressez-vous par téléphone au : Tribunal Administratif de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. N° 28 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03.83.35.40.98